

Site Langevin : 4 place Langevin 10000 Troyes
Tél. 03-25-71-17-17 – Email : contact@troyes-aube-habitat.fr

**DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR POUR L'INSTRUCTION
DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL LOCATIF**

Les documents produits doivent être des **photocopies**, aucun original ne sera accepté.

Identité et régularité du séjour

- Carte nationale d'identité (recto-verso) ou passeport pour chacune des personnes à loger

Montant des ressources mensuelles et situation professionnelle

- Etudiant boursier : avis d'attribution de bourse
- Etudiant non boursier : carte d'étudiant (une caution solidaire sera sollicitée)
- Apprenti : contrat de travail et bulletins de salaire des 3 derniers mois

Logement actuel

- Hébergé : attestation de la personne ou structure qui héberge